

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté du 25 mai 1998, vous avez approuvé un plan d'actions technopolitain visant à favoriser le développement économique par le soutien à la recherche et à l'innovation.

Dans la logique du plan d'actions technopole, il est proposé d'accompagner le développement du domaine stratégique que représentent la santé et les sciences et technologies du vivant.

Cet accompagnement se traduit, notamment, par l'animation de réseaux : pôle biotechnologies du réseau des villes-industries-clés, pôle santé de la communauté urbaine de Lyon, réseau lyonnais dédié à la recherche sur l'ingénierie de la santé (RELYRIS). Parallèlement à cette animation de réseaux locaux et régionaux, la présence de la communauté urbaine de Lyon dans un réseau national des biotechnologies apparaît capitale au vu de l'importance du potentiel lyonnais.

C'est pourquoi il est proposé que la communauté urbaine de Lyon adhère à l'association France Biotech dont le réseau représente 60 adhérents parmi lesquels sont représentés les principales entreprises de biotechnologies, des cabinets-conseils, des sociétés de financement et des établissements de formation dans ce domaine. Cette collaboration apparaît comme une condition d'efficacité et de réalisation au meilleur coût.

Cet organisme propose, en effet, les missions suivantes à ses membres, pour une participation annuelle forfaitaire de 29 900 F TTC :

- constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des organisations économiques pour améliorer l'environnement économique et juridique des entreprises de biotechnologies ;

- promouvoir, en France, les enjeux liés aux biotechnologies et susciter la création d'entreprises dans ce secteur ;

- constituer :

- . un interlocuteur pour les entreprises et associations internationales de biotechnologies,
- . un lieu d'animation et d'échanges pour les entrepreneurs en biotechnologie et leurs différents interlocuteurs,
- . l'interlocuteur des associations et des sociétés de biotechnologie étrangères afin d'importer des concepts utiles à l'industrie française des biotechnologies.

Les actions principales de France Biotech sont :

- des consultations avec les entreprises de biotechnologie, les pouvoirs publics et les organisations économiques pour proposer des mesures concrètes et à effet rapide,

- la promotion active de la création d'entreprises de biotechnologie par des séminaires et des rencontres dans les laboratoires publics et privés,

- des réunions et des rencontres régulières entre les entrepreneurs au cours desquelles l'expérience de chacun peut être transférée,

- une mission de représentation internationale et plus particulièrement en Allemagne, en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et au Japon ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Où l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association France Biotech.

2° - La dépense correspondant à la cotisation, soit 29 900 F TTC, sera inscrite et à inscrire au budget primitif de la communauté urbaine de Lyon - exercices 2000 et suivants - compte 628 100 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,